



Aux contribuables de la Municipalité

## AVIS PUBLIC DE PROMULGATION ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-323

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Nicole Chicoine, d.g. et secr.-trés. de la susdite municipalité,

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Romain a adopté lors d'une séance tenue le 2 mars **2020**, le règlement # 2020-323 « Règlement décrétant une dépense de 1 025 000\$ et un emprunt de 825 000\$ pour des travaux de réfection d'eau potable et d'égout sur la rue Bélanger. »

QU'avis de motion du présent règlement a été donné en date du 13 janvier 2020.

QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du 10 février 2020.

QUE le présent règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 29 avril 2020.

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Romain, ce 30 avril **2020**.

*Nicole Chicoine*

---

Nicole Chicoine  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Nicole Chicoine, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Romain, certifie par la présente que j'ai affiché, selon l'article 4 du *Règlement 2019-316 déterminant le mode de publication des avis publics*, le présent avis public concernant le règlement 2020-323 au bureau municipal, ainsi que sur le site internet de la Municipalité (<https://www.st-romain.ca/>), en date du 1<sup>er</sup> mai **2020**.

*Nicole Chicoine*

---

le 1<sup>er</sup> mai 2020  
Nicole Chicoine  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---